

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/188

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE LA VICTOIRE ET RUE DE MILLAM
TRAVAUX SUEZ EAU FRANCE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP-DK26-2395 du Département du Nord,

Vu la demande présentée par SUEZ EAU FRANCE qui va réaliser des travaux de création d'un branchement eau rue de la Victoire au croisement avec la rue de Millam,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite pendant les travaux rue de la Victoire et du N°20 au 30 rue de Millam, à compter du jeudi 03/09/2026, et ce pour une durée de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier et pendant toute sa durée.

Art 3 : Les dépassements seront interdits pour tous les véhicules aux abords du chantier et pendant toute sa durée.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SUEZ EAU FRANCE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 01/09/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Yannick DEU.